



**VERSEZ
VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE
2022**

***Faites de cette obligation légale des entreprises,
un investissement pour l'inclusion
des plus démunis !***

Les TREMPLINS DES RESTAURANTS DU CŒUR,

Organisme de formation, les Tremplins des Restaurants du Cœur mènent des **actions de professionnalisation et de mobilisation renforcée** pour les personnes accueillies dans les différentes structures des Restaurants du Cœur et, notamment, les plus éloignées de l'emploi.

Les TREMPLINS DES RESTAURANTS DU CŒUR sont habilités par la Préfecture de la Région d'Ile de France à recevoir les 13% de la taxe d'apprentissage dont les employeurs doivent s'acquitter

Cette année encore, participez à l'activité de notre association en nous versant directement tout ou en partie de ces 13%.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 :

Comment en faire bénéficier les Tremplins du Cœur ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les modalités de versement de la taxe d'apprentissage ont évolué et **les employeurs assujettis doivent verser 13% de la taxe directement à des organismes habilités à la recevoir.**

Ce versement est calculé sur la base de la masse salariale de l'année précédente et doit intervenir au plus tard **le 31 mai 2022.**

Pour 2022, le calcul s'effectue de la manière suivante :

Masse salariale 2021 X 0,68% X 13%

**COMMENT VERSER DIRECTEMENT LE MONTANT DE VOTRE
TAXE D'APPRENTISSAGE ?**

Vous pouvez utiliser le chèque mais, **nous vous recommandons le virement**.
Un reçu libératoire vous sera délivré à **partir du 31 mai 2022**, date limite de versement.

Par virement : Bordereau à retourner par mail à :

marie-cecile.lebeau@restosducoeur.org

- IBAN : FR76 1010 7002 2800 5509 1338 016
- BIC : BREDFRPPXXX
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro SIRET

Par chèque à l'ordre des Tremplins des Restaurants du Cœur

- Chèque n° :
- Banque :

A retourner à l'adresse suivante :

Les Tremplins des Restaurants du Cœur
15-17 rue Damesme – 75013 PARIS

Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de l'indication du mode de votre versement.

VERSEMENT : **Par virement** **Par chèque**

Raison Sociale :

Adresse Postale :

CONTACT :

NOM :

Prénom :

Tel :

Email :

Cachet de l'entreprise

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à lestremplins@restosducoeur.org ou marie-cecile.lebeau@restosducoeur.org

Association LES TREMPLINS DES RESTAURANTS DU CŒUR

Siège social :
42 rue de Clichy – 75009 PARIS

Bureaux :
15-17 rue Damesme – 75013 PARIS

Sylvie GENDRE
☎ : 07.85.69.78.41
sylvie.gendre@restosducoeur.org

Votre contact privilégié :

Marie-Cécile LEBEAU
☎ : 06. 21. 12. 49. 43
marie-cecile.lebeau@restosducoeur.org

N° SIRET : 533 531 976 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11 75 52596 75
auprès du Préfet de la région Ile de France

